

Adapter son habitat à son âge

[j'avais proposé *Adapter son habitat à tous les âges et situations de la vie*]

Tribune de Genève, 21 octobre 2019, p. 18 (Opinions - Courrier des lecteurs)

De grands mercis à la Tribune d'avoir traité sur sa page Solutions du 16 octobre "Autonomie: quelles options avant l'EMS? Le logement adapté et l'IEPA, des choix adaptés aux personnes autonomes et semi-autonomes" un sujet généralement trop souvent ignoré jusqu'à ce que ce soit, soudain, trop tard.

*Cet article fait suite à une **conférence organisée le 1^{er} octobre à Vernier où sur 75 aîné-e-s présent-e-s, 35 affirmaient ne pas pouvoir, dans leur appartement, accéder à la salle de bains en chaise roulante ou déambulateur!** Situation particulièrement dramatique aux Avanchets.*

Or sur les quelques 82'000 personnes domiciliées à Genève âgées de plus de 65 ans et parmi ces dernières 25'000 âgées de plus de 80 ans, seule une minorité vit dans un habitat spécialement conçu et adapté pour elle, soit environ 4000 en EMS, 1500 en IEPA et quelque 1500 dans des résidences ou d'autres structures spécifiques. La toute grande majorité habite et habitera dans son logement habituel qui, comme on vient de le voir, présente des lacunes d'accessibilité ! Il ne saurait être question de construire pour ces milliers de personnes à risque de mobilité réduite des logements spécialisés. Plutôt il s'agit de construire dès à présent des logements répondant aux besoins des personnes âgées, offrant une plus-value à l'ensemble des habitants sans distinction d'âge et permettant par de simples adaptations d'être accessibles à tous. Ils pourront ainsi rester domiciliés chez eux dans leur quartier lorsque leurs conditions de vie se modifient, un vœu largement partagé.

Toutes les parties concernées - milieux immobiliers, autorités, personnes vieillissantes - devraient donc se préoccuper de cette question, pourtant jusqu'à maintenant largement ignorée à Genève, à la différence du canton de Fribourg avec son programme Senior+.

Ce qui plus est, l'adaptation de l'article 109 de la Loi sur les constructions et les installations diverses sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap (PL 11718) votée finalement par le Grand Conseil le 1er novembre 2018 après 3 ans de résistance de divers milieux attend toujours à être concrétisé par son Règlement d'application pourtant déjà finalisé ! Cette inaction risque de coûter cher à la collectivité comme à chacun parmi nous.

Hans Peter Graf, retraité

Autonomie: quelles options avant l'EMS? Le logement adapté et l'IEPA, des choix adaptés aux personnes autonomes et semi-autonomes, Tribune de Genève, 16 octobre 2019, p. 28 (La dernière/ Solutions) par Marianne Grosjean
<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/autonomie-options-ems/story/31423295>

Vous êtes à la retraite et vous coulez des jours heureux? Grand bien vous fasse. Cependant, même si pour le moment vous pratiquez la marche, le vélo ou la course à pied sans problème, votre mobilité et votre autonomie ne seront pas toujours aussi aisées. En prévision de ce jour, il est utile de connaître les options existantes, autres que l'EMS, qui représente la dernière alternative envisagée pour sa fin de vie, mais qui n'est pas adaptée aux personnes autonomes ou semi-autonomes. Comme il est plus agréable de se renseigner avant de devoir faire les démarches en toute hâte depuis l'hôpital suite à un accident, voici un résumé des possibilités, inspiré de la séance d'information récente de la Ville de Vernier sur le sujet.

C'est le changement le moins contraignant, puisque vous restez à domicile. Si votre logement est récent, il y a des chances pour qu'il soit adapté aux personnes handicapées, les travaux seront donc minimes. Mais si votre immeuble est ancien, un check-up s'impose. Votre appartement est-il compatible avec un fauteuil roulant ou un déambulateur? Qu'en est-il de l'accessibilité de l'immeuble en général? Et les portes?

Toute personne qui peine à accomplir des activités de la vie courante suite à une maladie, un accident ou des problèmes liés à l'âge peut faire appel à un ergothérapeute de l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad), qui fera des propositions d'aménagement de l'environnement pour contourner les obstacles et compenser les difficultés. «Marches, tapis, objets encombrants ou éclairage inadapté constituent autant d'éléments problématiques pouvant provoquer des chutes», explique Catherine Bernier, ergothérapeute et responsable d'équipe à l'Imad. Cette prestation est prise en charge par la LAMal, sur prescription médicale. «Le client doit faire les démarches auprès de sa régie pour l'informer des modifications requises, en veillant à joindre le rapport de l'ergothérapeute au courrier», détaille Catherine Bernier. Pourtant, c'est au bon vouloir de la régie d'aménager ou non un logement ou l'immeuble.

Le fonds Hélios, soit une aide financière conjointe entre l'État et la Fondation Hans Wilsdorf, permet de financer jusqu'à deux tiers du coût des travaux, pour les personnes dans le besoin. À titre d'exemple, la transformation d'une baignoire en douche italienne coûte environ 30 000 francs.

Logements adaptés et encadrés

Il existe dans le canton 26 immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), à mi-chemin entre le logement personnel et l'EMS, mais bien moins chers que ce dernier. «Actuellement, 53 logements sont disponibles à l'IEPA Les Marbriers, à Lancy», indique Frédéric Budan, directeur des IEPA à l'Imad. Il s'agit d'appartements individuels adaptés au handicap, avec des salles communes où l'on peut rejoindre – si l'on veut – ses voisins pour des repas et des animations. «Chaque appartement est équipé d'un système de sécurité composé d'une téléalarme, avec la possibilité d'appeler à l'aide en cas de besoin, ainsi qu'un contacteur de porte envoyant une alarme si la porte d'entrée de l'appartement n'a pas été ouverte depuis vingt-quatre heures», précise Frédéric Budan.

L'Imad assure notamment un encadrement de proximité par le biais d'un accompagnement social, d'un soutien administratif, de l'intendance, des premiers niveaux de secours et d'un appui pour les soins à domicile. Par ailleurs, un veilleur assure la tranquillité et la sécurité de l'immeuble toutes les nuits.